

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2023-11-01**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 novembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : CRETIN Christian

Convocation du 27/10/2023 (affichée le 27/10/23).

Objet : Délibération de principe pour l'autorisation de la création d'un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) sur les parcelles 39528 YS 59 et 39528 YS 60 dans le cadre de l'enquête publique du PLUi.

Pour rappel, le projet PLUi lancé en 2017 a présenté un dossier de dérogation en Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers « CDPENAF » en juillet 2022. Prochainement, le projet PLUi va passer en enquête publique pour une mise en œuvre espérée été 2024.

En décembre 2022, l'entreprise Thiou Services (entreprise avec un effectif de 9 salariés) représentée par Olivier Thiou a effectué la demande (Cf. courrier en pièce jointe) de création de nouveaux endroits de stockage sur les parcelles 39528 YS 59 et 39528 YS 60. Pour information, ces deux parcelles sont actuellement non constructibles sur le secteur projeté de la carte communale (cf. carte ci-dessous) et proposé en classement Agricole (A) dans le futur PLUi.

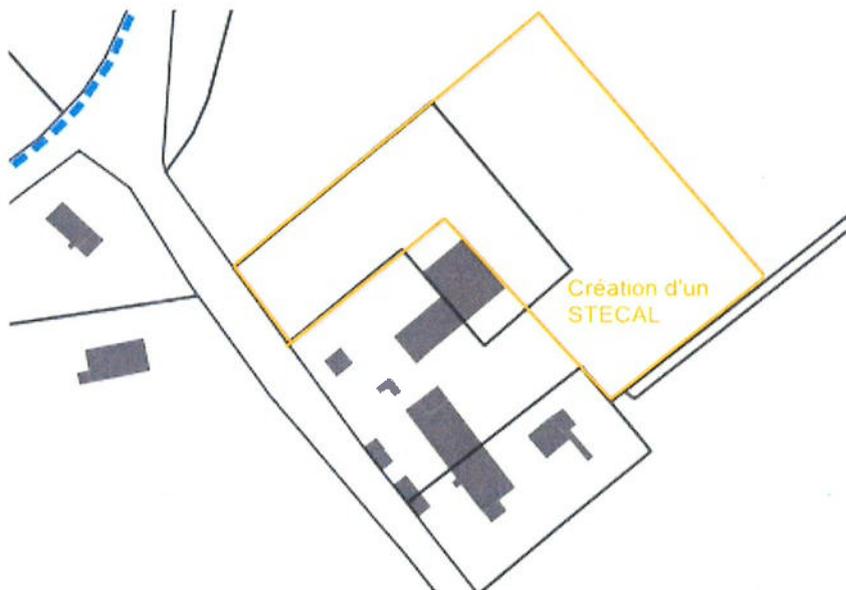


Légende : ZC (Zone Constructible) – ZnC (Zone non Constructible)

Pour porter ce projet, il est nécessaire de créer un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL). En effet, les STECAL sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLUi (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire (CU, art. L. 151-13). Cependant, la mise en place de ce STECAL dans le cadre du projet PLUi nécessite un nouveau dossier de dérogation avec pour conséquence de retarder l'ensemble du dossier d'environ un an et sans certitude de l'avis favorable.

Ainsi, pour ne pas pénaliser le projet PLUi dans son planning de mise en œuvre et pour soutenir le projet de l'entreprise Thiou Services auprès des commissaires enquêteurs, le conseil municipal de Thervay **à l'unanimité** donne un avis favorable de principe pour l'autorisation de la création d'un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) sur les parcelles 39528 YS 59 et 39528 YS 60 suivant le plan ci-dessous.

Plan proposition de création du STECAL



Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT



Thervay le 5 décembre 2022

Monsieur le président de la communauté de
communes Jura Nord
Monsieur Jérôme Fassenet
1, rue du tissage
39700 DAMPIERRE

COPIE DU COURRIER ADRESSE A MONSIEUR LE MAIRE DE THERVAY

Objet : classement en zone artisanale d'une partie des parcelles N° 528YS59 – 528YS60 sur la commune de Thervay

PJ : plan de la parcelle

Monsieur le Maire,

Je suis installé sur la commune en tant qu'artisan depuis 2006, mon siège social se situe à la Chintre, domaine familial. Des bâtiments ont été précédemment agrandis afin de laisser la propriété propre et rangée, l'entreprise ayant acquis d'autres matériels, je dois penser à de nouveaux endroits de stockage auprès de mon siège.

Dans une volonté de mettre mon matériel à l'abri, et également de produire des énergies renouvelables, je demande à faire évoluer le PLUI Jura Nord en zone artisanale pour environ 10 arres, située à proximité de mon siège social.

(voir plan ci-joint)

Comptant sincèrement sur votre compréhension pour faire évoluer le document d'urbanisme, je vous prie, Monsieur le maire, d'agréer mes meilleures salutations.

Olivier THIOU



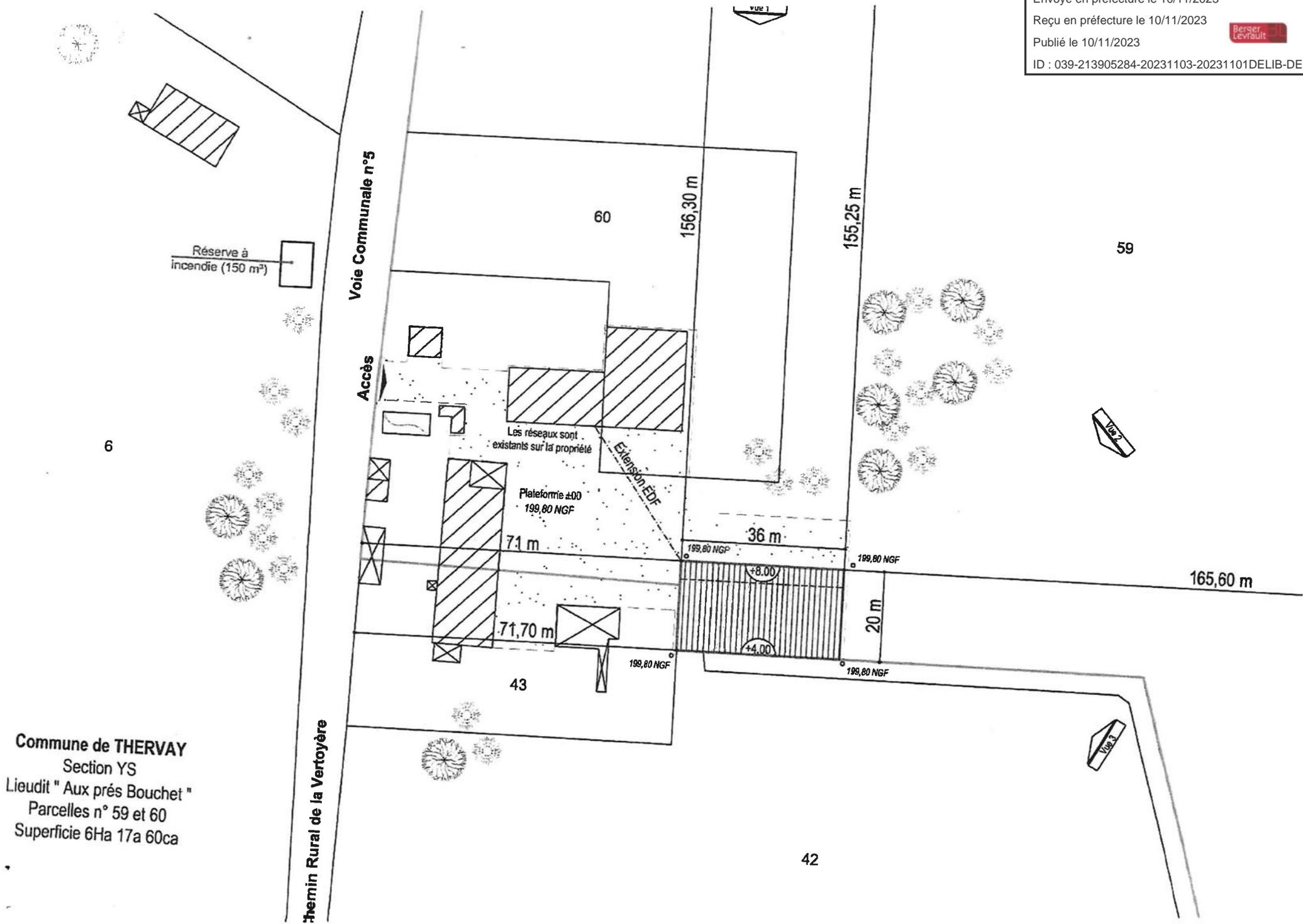
Copies adressées à Monsieur le maire de Thervay
Pour information à Monsieur le Président de la chambre d'agriculture.

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 10/11/2023

ID : 039-213905284-20231103-20231101DELIB-DE



Commune de THERVAY
Section YS
Lieu dit " Aux prés Bouchet "
Parcelles n° 59 et 60
Superficie 6Ha 17a 60ca